



Economic and Social Council

Distr.: General
14 December 2022

Original: French

Commission on the Status of Women

Sixty-seventh session

6–17 March 2023

Follow-up to the Fourth World Conference on Women and to the twenty-third special session of the General Assembly entitled “Women 2000: gender equality, development and peace for the twenty-first century”

Statement submitted by Women in Law and Development in Africa, a non-governmental organization in consultative status with the Economic and Social Council*

The Secretary-General has received the following statement, which is being circulated in accordance with paragraphs 36 and 37 of Economic and Social Council resolution 1996/31.

* The present statement is issued without formal editing.



Statement

Autonomisation des femmes et des filles à travers le digital : une urgence pour les femmes et filles africaines.

Women in Law and Development in Africa-Afrique de l'Ouest (WiLDAF-AO), membre de la grande famille du réseau panafricain de droits des femmes Women in Law and Development in Africa dont il assure le secrétariat, félicite la Commission des Nations Unies sur la Condition des Femmes d'avoir choisi comme thème prioritaire de sa 67^{ème} session, l'innovation et le changement technologique et l'éducation à l'air du digital pour réaliser l'égalité du genre et l'autonomisation de toutes les femmes et filles.

Le numérique est en effet devenu ces dernières années une composante essentielle de la vie politique économique et sociale, faisant ainsi de l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) un enjeu important. Il n'est donc pas étonnant que les Objectifs de développement durable préconisent l'utilisation des technologies de l'information et de la communication et la généralisation de l'accès à Internet dans le but de lutter contre les inégalités de genre et que la coalition d'action 5 du Forum Génération Égalité soit consacrée aux technologies et innovations au service de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Cependant, selon ONU Femmes en 2016, l'écart entre les utilisateurs d'internet selon les sexes dans les pays en développement est de 31%. Selon un document de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les femmes ne représentent que 25% des utilisateurs d'internet en Afrique (« La fracture numérique entre les sexes », Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Assemblée de la Jeunesse). Il a été constaté que dans les pays où les femmes ont plus facilement accès à l'éducation, la fracture de genre est considérablement réduite. De même, la fracture entre les sexes varie en fonction de la localisation urbaine ou rurale des groupes. En moyenne, les femmes sont 10% moins susceptibles de posséder un téléphone mobile de base et 26% moins susceptibles de posséder un smartphone, l'écart étant plus prononcé en Afrique subsaharienne. Sur un autre registre, le rapport sur la situation des filles dans le monde 2020 fait le constat que les femmes et les filles victimes de violences en ligne, sont trop souvent harcelées, abusées et mises à l'écart des espaces connectés.

La pandémie du COVID 19 a mis en exergue l'importance de l'accès numérique en temps de crise. En Afrique de l'Ouest, des études réalisées par Women in Law and Development in Africa-Afrique de l'Ouest dans 4 pays à savoir, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Togo ont permis de faire un certain nombre de constats. Les insuffisances des femmes en matière d'utilisation du numérique ont constitué un handicap pour l'accès à des transferts monétaires au Togo par exemple où les femmes, pour bénéficier de ces transferts, ont dû recourir à l'aide de tiers qui les ont parfois escroquées. Dans tous les pays, les activités économiques des femmes qui ont dû s'arrêter, auraient pu continuer à fonctionner d'une certaine manière si ces dernières avaient pu poursuivre des transactions en ligne.

De même, des expériences de femmes entrepreneures permettent de conclure que des femmes entrepreneures qui ont pu acquérir des capacités en numérique les ont utilisées pour développer des initiatives de commerce en ligne ou les ont intégrées à leurs activités économiques pour conduire de manière plus efficiente leurs entreprises.

Ces constats montrent que lorsque les femmes sont capables de s'initier et d'utiliser la technologie Internet, un large éventail d'avantages personnels familiaux et communautaires et professionnel devient possible. L'accès à l'internet améliore

l'accès des femmes et des filles aux informations dont elles ont besoin en tant que citoyennes et actrices économiques.

Des facteurs économiques et socioculturels expliquent la fracture numérique entre les hommes et les femmes. Il s'agit de la pauvreté des femmes, de l'analphabétisme et des écarts entre les sexes en matière d'accès à l'éducation, des normes et croyances traditionnelles et religieuses qui cantonnent les femmes dans des responsabilités domestiques pour lesquelles on pense a priori, qu'elles n'ont pas besoin de connaissances ni d'accès au numérique.

Cette situation de fracture numérique crée une inégalité entre femmes et hommes et constitue une violation d'un ensemble de droits des femmes et des filles tels que les droits à l'information, aux connaissances, à la technologie pour ne citer que ceux-là et constitue un frein pour la pleine participation au développement durable de leurs pays.

Convaincu des enjeux du numérique pour les femmes et les filles, Women in Law and Development in Africa-Afrique de l'Ouest a inscrit prioritairement cette question dans sa nouvelle planification stratégique 2021-2025. Il est urgent que les décideurs à tous les niveaux, global, régional sous-régional et national, s'engagent prioritairement pour l'autonomisation des femmes africaines à travers le digital.

A cet effet, pour remédier à la fracture numérique entre hommes et femmes, et permettre aux femmes et aux filles de tirer parti autant que les hommes, de l'opportunité qu'offre le numérique pour le développement de leurs activités économiques, de leur vie sociale et politique, les Etats doivent répondre à leurs besoins de compétences appropriées, d'accès aux téléphones adaptés, aux ordinateurs, leurs besoin d'accès à une connectivité efficace économiquement abordable et d'un cadre politique favorable. Les Etats doivent également prendre des mesures pour orienter les filles dans les secteurs d'éducation relatifs aux technologies du numérique et mettre en place des politiques qui permettent un égal accès et contrôle des femmes et des hommes aux numériques.